Le CD réuni le 27 septembre 2017 (extrait du compte rendu en fin du message) , propose de modifier les statuts de l'association (document joint : en vert ancien texte, en bleu les propositions de nouveau texte).

Vous êtes donc convoqués à une

Assemblée Générale Extraordinaire le 14 octobre 2017 a 16 h, à Saint Aventin

avec comme point unique à l'ordre du jour :

Modification des statuts

Cette assemblée doit comporter le quorum d' 1/3 des membres à jour de cotisation pour l'année 2016/2017.

Si vous ne pouvez pas vous y rendre, merci de nous renvoyer une procuration (modèle joint) par courrier au président ou par mail à Pascale Van Straaten pvanstraat@gmail.com

Extrait du compte rendu :

Modification des status proposée :

Des adhérents qui ne pratiquent pas (ou plus) la montagne, souhaitent participer aux activités loisirs. Nous proposons de créer deux sections. ***Une nommée « montagne et escalade» avec adhésion FFME et une nommée « loisirs », sans assurance montagne.***

Le CD propose donc de modifier les statuts lors de la prochaine AG*.*

C'est obligatoire pour se caler avec la Fédération,

De plus, dans les statuts il n'est nulle part fait ***mention du Chalet****, le CD propose donc* ***de le rajouter dans les buts de association.***

L'adhérent « loisirs » seul , devra prendre l'engagement de prendre une assurance à la journée s'il souhaite participer exceptionnellement à une randonnée (exemple : rallye).

Les encadrants devront vérifier que les inscrits aux sorties sont bien licenciés (l' accés au site FFME leur sera donné).

Cette proposition de changements des statuts sera envoyée avec l'invitation à l'AG.